

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez
MM. FABRE et LE-
PROTON, Libraires, et
au Bureau du Journal, à
Montréal.

RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNE-
MENT, quatre piastres
pour l'année, cinq pas-
tres, par la poste, pay-
ables d'avance.

VOL. 2.

MONTRÉAL. 27 AOÛT 1841.

No. 6.

COMPTE-RENDU DE L'INSTRUCTION CATHOLIQUE.

—o—
ÉDUCATION COLLÉGIALE.

(SUITE.)

Après avoir exposé, dans un premier article, les avantages que le district de Montréal peut recevoir des cinq grands établissemens d'éducation dont la religion l'a doté, il est juste de rendre un semblable témoignage en faveur des Institutions du même genre qui honorent également le catholicisme et le pays dans le diocèse de Québec. Nous avons à commencer par cette maison ancienne et vénérable qui peut dater ses bienfaits de l'origine religieuse du Canada, puisque dès 1663 le Séminaire de Québec était canoniquement érigé, établi, fondé et légalement reconnu par Lettres Patentes de S. M. Louis XIV. Le digne prélat qui l'avait fondée, Mgr. François de Laval de Montmorency, eut bien la douleur de la voir devenir deux fois la proie des flammes ; mais, la Providence voulait tellement l'existence de cette maison, qu'elle sut à chaque fois la relever de ses ruines et lui ménager encore une riche et abondante dotation. Le séminaire de Québec est donc le doyen de tous les établissemens ecclésiastiques actuellement existants dans le pays, même le doyen dans toute l'Amérique septentrionale ; et ce droit d'aînesse, il a su le conserver et l'honorer. Aussi, lorsqu'à la fin de l'autre siècle, la jeunesse se trouva tout-à-coup privée des illustres instituteurs que lui fournissait depuis cent ans l'admirable compagnie de Jésus, ce fut le séminaire de Québec, affiliation du séminaire des Missions Étrangères de France, qui subvint au besoin de la colonie et qui combla le vide immense que laissait la disparition des disciples

de Loyola. Depuis cette époque, le petit séminaire de Québec n'a pas un instant failli à sa noble mission ; il a constamment marché à la tête des sciences et des lettres dans ce pays, et les plus belles capacités canadiennes lui doivent leur éducation classique et religieuse.

Maintenant si nous voulons savoir à quel point en est aujourd'hui l'enseignement dans cette maison, pépinière précieuse de la jeunesse, écoutons le témoignage que lui rendent les deux plus véridiques organes que possède actuellement la presse du pays, la *Gazette de Québec* et le *Canadien*. Voici comment le premier de ces journaux s'exprimait dans son numéro du 12 du courant :

“ Les exercices publics du Séminaire de Québec ont fait preuve cette année d'un double progrès qu'il convient de signaler. Le cours d'études s'est très-certainement perfectionné et renforcé à ses deux extrémités. L'établissement d'une classe élémentaire pour l'anglais, le français et l'arithmétique, et l'introduction des mathématiques dans toutes les classes donnent une grande facilité à ceux des élèves qui se destinent au commerce ou à l'industrie ; tandis que les perfectionnemens apportés à l'étude des hautes sciences rendent un jeune homme, au sortir de cette maison, capable de poursuivre avec avantage la carrière sociale la plus difficile et la plus élevée.

“ L'examen des élèves sur toutes les branches qu'on leur a enseignées s'est fait avec une sévérité et une persistance qui a dû faire voir au public qu'on y allait consciencieusement. Toutes les classes s'en sont tirées avec honneur. On a admiré surtout le résultat du système adopté depuis quelques années d'enseigner aux basses classes des cours élémentaires d'histoire et de géographie, en anglais, qui, tout en préparant les enfans aux cours plus détaillés des mêmes sciences qu'on leur fait suivre en français, les familiarise de bonne heure avec une langue dont tous les étrangers trouvent la prononciation si difficile. Il s'est trouvé dans la classe élémentaire de jeunes élèves qui parlaient si correctement les deux langues qu'on ne savait vraiment à quelle origine les donner.

“Cependant, quelque prééminence que l'anglais et les mathématiques semblent avoir eue sur tout le reste dans les classes des humanités, le latin et le grec n'ont pas été pour tout cela négligés. Ces deux langues marchent aujourd'hui de front dans l'établissement, et nous avons entendu traduire Démosthènes avec un aplomb qui ferait honneur à de vieux hellénistes. Les rhétoriciens surtout se sont distingués sous ce rapport comme sous tous les autres. Il est rare d'entendre une classe répondre aussi bien, sans exception d'un seul écolier.

“ Une chose, entr'autres, est digne d'éloge, c'est la manière dont la seconde et même la troisième ont passé sur l'algèbre et les éléments de la géométrie. Cette amélioration de diffusion des connaissances exactes, à laquelle nous ne saurions trop applaudir parcequ'elle répond à un des grands besoins du pays, a mis depuis deux ou trois ans les élèves de la classe de mathématiques proprement dite en état de se lancer dans les branches les plus élevées de la science.

Ils nous ont paru posséder parfaitement les sections coniques, la trigonométrie sphérique et le calcul différentiel et intégral, ce poste avancé que Newton et Leibnitz ont posé sur les confins de l'intelligence humaine.

“ La chimie, et surtout la chimie appliquée aux arts, nous a paru renchérir encore cette année sur les progrès qu'elle avait déjà faits l'année dernière. On a passé aux spectateurs des produits du laboratoire, et des élèves ont expliqué à ceux-ci leurs procédés avec une rare intelligence. Le collège s'est enrichi de toutes les substances nécessaires aux analyses même les plus difficiles.

“ Dans l'optique et la lumière, des expériences brillantes de nouveauté ont été faites avec succès. La polarisation de la lumière, cette importante découverte de Fresnel et de Biot, qui avec le phénomène des interférences appuie si bien le système de l'ondulation ; la polarisation de la lumière a été démontrée à l'aide des nouveaux appareils donnés par M. CLAYTON, ci-devant du régiment de Coldstream (gardes).

“ La philosophie intellectuelle et morale n'est pas restée en arrière de la philosophie naturelle. La discussion qu'ont soutenue les jeunes philosophes sur le témoignage des hommes, a fait preuve chez eux d'une grande pénétration, et de bons talents oratoires. Sous ce dernier point de vue, quelques uns des acteurs dans les pièces qui ont terminé les deux autres journées, ont laissé voir d'excellentes dispositions. Tous ont montré une mémoire étonnante.

“ Il ne faut pas oublier, dans le court aperçu que nous donnons des exercices, la classe de dessin qui, sous la direction habile de notre artiste québécois, M. PLAMONDON, a obtenu de grands succès. Il s'est trouvé à l'exhibition des bachelés au crayon d'un fini si admirable qu'on les croyait généralement travaillés à l'estompe. Empressons-nous d'ajouter que la délicatesse du travail ne nuisait nullement à la hardiesse des lignes ni aux effets d'ombre et de lumière.”

Le rapport que fournit le *Canadien*, numéro du 16, n'est pas moins satisfaisant et démonstratif :

“ Les personnes présentes ont dû cette année encore plus que les années précédentes remarquer l'excellence et la force du cours d'enseignement de cette maison d'éducation ; elles ont dû s'apercevoir que la plus ancienne des institutions du pays n'avait pas perdu son droit d'aînesse. Mais pour atteindre à ce haut degré de perfection il faut songer que tous les moments des élèves sont tellement employés, tellement utilisés, qu'il serait presque impossible de trouver de l'espace pour de nouvelles matières. Les physiciens se sont les premiers offerts aux regards de l'auditoire. On les a d'abord interrogés sur l'électricité, mais cette fois, comme presque à toutes les années précédentes, la plus grande partie des expériences n'a pu réussir à cause de l'humidité de l'air (car il pleuvait) si défavorable à l'accumulation du fluide électrique sur les conducteurs ; de sorte donc qu'il a fallu dire adieu à la danse électrique, aux belles aigrettes de lumière, à la grêle électrique, à l'électricité dans le vide, représentation si vraie, et nous osons le dire, phénomène si identique avec l'aurore boréale. On a passé de-là au magnétisme et à l'aimantation, qui en est une suite nécessaire ; les élèves ont remarquablement bien passé sur

cette partie, ainsi que sur l'explication des phénomènes électro-dynamiques, accompagnée d'expériences. C'est là que l'on a vu la force prodigieuse de l'aimantation passagère du fer doux, produite par des courants galvaniques. Sont venues ensuite l'énonciation et l'application des effets de la pile thermo-électrique qui, constituée de forts aimants, produit précisément ce que l'on obtient par les courants voltaïques, et même par l'électricité ordinaire, tels que les métaux chauffés au rouge, l'étincelle électrique, la décomposition de l'eau, etc. Ce sont réciproquement les phénomènes électro-dynamiques et thermo-électriques qui font croire à la plupart des savants que le galvanisme, le magnétisme, l'électricité ordinaire, le calorique et la lumière ne sont que des modifications ou des manières d'être d'un même fluide. Les réponses que les élèves ont données sur la lumière ont été des plus satisfaisantes possibles. Il a été parlé de réfraction, de double réfraction, de polarisation, etc., cette dernière partie, la polarisation, si difficile à préciser et à définir a cependant été énoncée avec beaucoup de clarté et de netteté d'idées. Et avec tout cela, que l'on se rappelle, en passant, que ces messieurs n'avaient pas de thèse apprise, et qu'ils étaient entièrement laissés à eux-mêmes pour former des réponses sur le grand nombre de matières qui devaient faire le sujet de leur examen. La séance du lundi matin s'est terminée par de brillantes expériences au moyen du microscope à gaz donné à l'établissement par M. Cleyton; ces expériences ont été suivies de celles sur la polarisation et de la fantasmagorie, au moyen du même procédé, c'est-à-dire, au moyen d'un courant enflammé d'oxygène et d'hydrogène projeté de sur cône de chaux.....

«C'est ainsi que s'est terminée la séance de lundi matin.

«Toutes les autres classes que nous avons vu passer ont généralement bien répondu, mais la seconde et la rhétorique se sont spécialement distinguées dans l'explication du grec où elles ont paru être comme au foyer paternel, c'est-à-dire, à l'aise et sans contrainte. La quatrième et la sixième se sont particulièrement distinguées par leur contenance ferme, et par la manière assurée avec laquelle elles ont répondu. Dans la classe spécialement dévouée au français, à l'anglais et à l'arithmétique, on a montré beaucoup de dispositions et des progrès remarquables; et l'anglais, devenu d'une incontestable utilité dans le pays, a fait cette année un grand pas vers la perfection. Nous aurions sans doute eu les mêmes éloges à faire aux autres classes, s'il nous avait été permis de les entendre, mais nous avons déjà exprimé le regret que nous éprouvons de n'avoir pu être présent à tous les exercices. Hâtons-nous maintenant d'arriver aux mathématiques. Ici nous éprouvons un sentiment d'orgueil pour Québec et pour le pays; nous osons le dire, il n'y a peut-être pas sur tout le continent américain une école de mathématiques qui soit comparable à celle du Petit Séminaire de Québec. Toutes les branches des mathématiques y sont enseignées, tels que l'arithmétique ordinaire, l'algèbre, la géométrie, les deux trigonométries rectiligne et sphérique, les sections coniques et les calculs différentiel et intégral. Tous ceux qui ont été interrogés sur les différentes parties de cette science ont très-bien répondu, mais c'est surtout sur le calcul différentiel et sur le calcul intégral qu'ils se sont distingués; leurs réponses fermes et assurées ont dû étonner ceux qui connaissent les difficultés que l'on éprouve à retenir dans son esprit l'enchaî-

nement des conséquences qui mènent à la solution d'un problème. Aussi c'était cette manière de répondre qui faisait dire, il y a trois ans, à un étranger distingué, qu'il n'aurait jamais cru qu'il y eut une école de mathématiques aussi forte en Canada. Peut-être encore son étonnement eût-il encore été plus grand. Nous quittons les abstractions mathématiques pour nous livrer à la considération de quelque chose de moins sec, je veux parler de la chimie dont les lois peut-être pas toutes les lois, mais dont les engins puissants sont des mystères pour l'homme, tandis qu'un grand nombre de ses résultats qui nous sont si connus, sont souvent si utiles et si beaux. Les élèves avaient fait à l'avance un grand nombre de préparations, de sorte qu'ils ont pu déployer une belle collection de superbes cristaux et d'autres substances. Nous avons vu par nous-même des cristaux de couperose verte, bleue et blanche qui étaient de la plus grande pureté, ainsi que beaucoup d'autres cristaux trop longs à énumérer. Une expérience qui a plu infiniment à l'auditoire est celle du procédé pour obtenir de l'acide benzoïque et qui s'est opérée sous nos yeux. Du benjoin, espèce d'aromate, était placé dans un creuset chauffé à une douce chaleur; alors le benjoin, qui se vaporisait pendant tout le temps de l'opération, allait se déposer sur les côtés intérieurs d'un cône de papier très-allongé dont la base reposait sur les bords du creuset, et une demi-heure après, tout le dedans du cône était couvert de beaux cristaux aromatiques sous forme d'aiguilles constituant l'acide benzoïque. La brillante expérience de la combustion de l'acier dans l'oxygène a été répétée cette année avec le même succès que les années précédentes, ainsi que les essais sur le gaz à éclairage ou bicarbure d'hydrogène."

Tel est le progrès scientifique des étudiants de ce collège; telle est aussi le témoignage rendu au mérite des Messieurs du Séminaire de Québec, et personne ne le contestera; tous y applaudiront et ne pourront que le corroborer et même l'amplifier, tant est vrai le mérite de cette institution! tant sont grands le respect et l'affection que s'attire de toutes parts cette maison, amie de tout ce qui est bien et propageant tout ce qui est utile!

Nous voudrions bien, pour l'avantage de nos lecteurs, qu'on nous eût fourni sur le collège de Nicolet un écrit aussi complet que celui que nous venons d'extraire des journaux de Québec, concernant le collège ou plutôt l'Université qui ennoblit la première métropole du Canada; mais la silence des directeurs, des professeurs et même des amis de cette religieuse institution nous sert mal en ce moment. Nous sommes du moins flattés de pouvoir, à cette occasion, travailler à l'acquiescement d'une dette de reconnaissance et d'amour dont nous sommes heureusement comptable envers la maison qui nous a procuré notre éducation littéraire, et où nous avons trouvé des maîtres si bienveillants, si zélés, si amis de l'enfance.

En parlant du séminaire de Nicolet, nous parlons d'une maison qui est toute entière l'œuvre du clergé catholique. D'abord, l'immortel prélat (car

un évêque encore est le fondateur de ce collège,) l'immortel prélat qui l'avait prise à son berceau, qui l'adopta, qui l'éleva pour la conduire en quelque sorte à sa maturité, Mgr. J. O. Plessis est bien, conjointement avec le vénérable L. Brassard, le fondateur de cette précieuse institution. Sous lui, cette maison fut agrandie, meublée; sous lui, elle fut fournie de maîtres capables, zélés, pieux; sous lui, les études furent particulièrement surveillées, encouragées; sous lui enfin ce séminaire fut légalement établi et même en partie doté, il lui assurait le patronage toujours efficace de ses dignes successeurs. Puis, quand il s'est agi de construire un nouveau logement, quand il fallut édifier ce bâtiment colossal qui, sur trois cents pieds de façade, mesure toute la plaine et domine majestueusement sur un riant village, à qui s'adressa-t-on, à qui fit-on un confiant appel? Au clergé, au clergé seul. C'était au sacerdoce canadien à créer, à conserver ce monument impérissable de la piété catholique, du véritable patriotisme religieux.

Par sa position géographique le séminaire de Nicolet est destiné à donner l'éducation classique à tout le district des Trois-Rivières. Comme institution ecclésiastique, il a, proportionnellement au tems et au nombre d'élèves, plus fourni de sujets à l'Eglise qu'aucune autre maison; aussi les membres du clergé ont toujours été empressés d'y envoyer des élèves, et on peut juger du choix et de l'encouragement qu'ils y donnent par le fait suivant, qu'on remarquait au dernier examen; savoir, que sur les 50 prix distribués par le *palmare* à tous les étudiants, 30 étaient assignés aux enfans qu'un Monsieur Curé protége, ou dont il a décidé l'éducation.

Quant au cours d'études, il est plus spécialement assimilé à celui qu'on suit au petit séminaire de Montréal, les premiers professeurs à Nicolet ayant étudié à St. Sulpice et les directeurs de l'établissement ayant toujours été tirés de cette vertueuse maison. On y a de plus introduit l'amélioration d'une école anglaise commerciale. Les sciences y sont cultivées avec beaucoup de soin, et un cabinet considérable de physique avec un laboratoire de chimie fournissent aux élèves, (encore par la générosité du clergé,) un moyen indispensable de compléter leurs études philosophiques.

Avant de terminer cet article, qu'il nous soit permis de rendre un hommage bien mérité au mentor fidèle qui, depuis trente ans, se consacre au service de la jeunesse. Messire J. O. Leprohon, en quittant, cette année, la direction du séminaire de Nicolet pour entrer à la cure de cette paroisse, doit laisser gravé dans bien des cœurs le souvenir si honorable des peines et des soins qu'il a prodigués si longtemps à cette maison. Nous nous figurons que ce

à être avec une grande émotion et un attendrissement bien vif que les élèves de ce pensionnat lui firent leurs adieux. Oh ! *si les pieds de ceux qui évangélisent les peuples sont beaux*, aux termes de l'Écriture, le cœur de celui qui instruit et sanctifie la jeunesse doit aussi être beau et précieux devant Dieu ; il l'est du moins beaucoup devant les hommes !

Nous venons d'apprendre que c'est M. Ferland, ancien élève de Nicolet, qui doit remplacer M. Leprohon, comme Préfet des études ; un autre prêtre sera chargé de la direction morale de la maison.

Que dirons-nous maintenant du précieux établissement que possède la paroisse de Ste. Anne de la Pocatière ? Placé à l'autre extrémité du diocèse de Québec, il semble que ce collège a été fixé là pour compléter, au nom de la religion, un grand plan d'éducation collégiale dans tout le Bas-Canada. Ce fut aussi une heureuse pensée de la part de son intelligent fondateur d'avoir su fixer cet édifice dans un des sites les plus agréables que fournisse la rive sud du St. Laurent. Au haut d'une grande côte et cependant encore à la base d'une superbe montagne, on voit de loin les flots d'une vaste plaine venir se rouler aux pieds d'un charmant paysage. Car il est charmant, dit-on, le site du collège de Ste. Anne ; et en même temps qu'il est pittoresque, riche et varié, il est encore majestueux, grandiose, inspirateur. Oui, inspirateur ; car il n'y a pas que le corps qui profite des avantages d'une localité, d'une position, l'âme aussi en reçoit une impression, une partie de sa vie, surtout de cette vie religieuse et littéraire qui fait comme une existence à part. Il a donc en cela aussi bien mérité de la jeunesse, celui qui le premier a choisi ce poste éminent pour y asseoir un collège, d'autant plus qu'ici les populations, les distances sur lesquelles se calcule le besoin d'une maison d'éducation, se trouvent en parfaite harmonie avec les beautés de la nature. Ce talent appartenait effectivement au tact vif et délicat de M. Painchaud, fondateur de cet inappréciable établissement.

Feu M. Painchaud, au moyen de ses épargnes et avec l'aide de ses paroissiens et de quelques amis, ne mit que deux années à bâtir le collège de Ste. Anne. Ouvert en 1829, ce collège fut immédiatement fréquenté par un nombre considérable d'élèves, qui depuis n'est guère descendu au dessous de 80. Ces efforts et un succès aussi décisif attirèrent bientôt les regards de la Législature Provinciale qui vota successivement des sommes pour l'encouragement de cette noble entreprise. Ces allocations se continuent encore, quoiqu'à un montant trop minime pour suffire aux dépenses et améliorations né-

cessaires à un nouvel établissement, surtout si l'on considère les constructions aujourd'hui en chantier.

Pour maintenir son œuvre, M. Painchaud eut à surmonter des difficultés de tout genre : mais son courage et l'énergie de son caractère lui fournirent les moyens de les vaincre toutes ; tellement qu'aujourd'hui il n'existe partout qu'une voix pour applaudir à son zèle et proclamer l'utilité de ses travaux. Bien plus, il fut assez heureux pour procurer à son collège une existence légale et permanente, en obtenant un acte d'incorporation qui lui fut signé en 1835, assez tôt par conséquent pour qu'il pût jouir lui-même, pendant quelques années, de cette consolation garantie. Ces Lettres Patentes, qu'accordait la bienveillance d'une législation éclairée, ne manquèrent pas d'avoir un bon effet et d'encourager les amis d'une saine éducation. De là sans doute le legs édifiant de M. Wexler de la cité de Québec, et les dons de plusieurs autres bienfaiteurs de cette maison, parmi lesquels on ne doit pas oublier feu M. Brodeur, curé de St. Roch des Aulnets. Dès le principe, ce Monsieur sut s'associer aux travaux de son généreux confrère et par son testament, il est encore devenu l'un des principaux soutiens de cet établissement.

L'œuvre de M. Painchaud ne se ralentit point ; elle est tombée en de trop bonnes mains pour ne pas grandir. Aujourd'hui, on complète ce bel édifice par l'addition d'une aile et du corps de logis, ce qui donnera au bâtiment une façade de plus de 260 pieds. Cet agrandissement est pour y ouvrir un nouveau cours d'études qui suppléera à ce qui manquait généralement jusqu'ici à notre éducation, savoir de hautes écoles primaires. Dans cette circonstance, le zèle des braves habitans de Ste. Anne ne s'est point démenti ; comme autrefois, des matériaux ont été donnés, des corvées nombreuses et fréquentes ont été faites, et à leur bonne volonté s'est joint le concours de certaines paroisses circonvoisines à l'exemple de plusieurs citoyens marquans. En tout ceci, on voit une réponse à l'injurieuse assertion d'apathie qu'on voudrait faire peser sur nos compatriotes, en ce qui regarde leur disposition pour l'instruction.

Notre article est déjà long ; cependant nous n'avons encore rien dit de l'excellente éducation que l'on reçoit au collège de Ste. Anne, des améliorations incessantes que l'on y élabore, des vues généreuses et patriotiques que l'on y entretient, etc... Ce serait assez peut-être de dire que l'on y donne un cours d'études aussi régulier, aussi complet que dans aucun autre collège de la province : le programme des derniers examens en fait foi : remarquons pourtant que là, à la différence des autres maisons d'éducation, on étudie l'algèbre en anglais, qu'on y apprend un cours d'histoire ecclésiastique, en

addition à celui de l'histoire universelle et qu'il y a des prix de sagesse et de diligence pour les élèves de toutes les classes, ce qui ne doit pas peu encourager l'émulation de l'étudiant. Du reste, philosophie, rhétorique, littérature, connaissance des langues française, anglaise, latine, grecque, comme dans tous nos collèges.

Nous serons heureux si cette revue générale des collèges catholiques, que nous mettons pour ainsi dire en regard, a le bon effet de stimuler de plus en plus l'ardeur des infatigables prêtres qui les dirigent, et surtout si le bien que nous en révélons peut les faire mieux apprécier d'un public étranger ou peu disposé à reconnaître la supériorité de nos institutions. Mais ce qui doit par-dessus tout contenter la religion et les vues des parents, c'est cet esprit chrétien, l'esprit de foi et de charité qui préside, dans ces maisons, à l'accomplissement de tous les devoirs et qui en harmonise si catholiquement tout l'ensemble. Voilà ce qui distingue nos collèges de tous autres établissemens d'éducation, et voilà aussi ce qui doit rassurer et soutenir la confiance des pères et des mères. C'est là une des sources de tout le succès, de tout le bien qui s'opère dans ces maisons et de l'excellente éducation qu'on y reçoit.

A CONTINUER.

—❖—
NOUVELLES LOCALES.

RETRAITE PASTORALE.—Le clergé du diocèse de Québec doit participer, cette année, aux avantages d'une retraite générale. Voici en quels termes Monseigneur Signay invite ses dignes coopérateurs dans le saint ministère à ces pieux exercices :

CIRCULAIRE.

QUÉBEC, 9 AOUT 1841.

MONSIEUR,

“ J'éprouve une bien douce satisfaction à vous annoncer que je puis enfin mettre à exécution le projet que j'avais formé depuis long-temps, de faire participer aux bienfaits d'une retraite ecclésiastique mes bien-aimés coopérateurs dans le ministère des âmes, et que j'ai l'espérance de voir s'établir d'une manière permanente dans le diocèse cette institution qui ne manquera sans doute pas d'y opérer, avec la grâce de Dieu, les heureux résultats dont elle a été suivie dans tous les lieux où elle a été introduite.

“ Je n'ai pas besoin de vous en faire connaître les avantages. Vous savez combien il est utile, sinon nécessaire, que le prêtre quitte de temps en temps l'exercice de ses sublimes mais périlleuses fonctions, pour aller se recueillir dans la solitude, et y méditer sur les obligations de son état, afin de se renouveler dans l'esprit de sa vocation. Or, c'est dans une retraite générale qu'il

peut le faire avec plus d'efficacité, parce qu'il y reçoit, de ceux qui la dirigent, des instructions plus appropriées à ses besoins, et parce qu'il y est encouragé par l'exemple de confrères remplis de l'esprit de leur état, qu'il se sent porté à imiter. C'est là qu'il se pénètre de ce feu sacré qu'il peut ensuite communiquer aux âmes qu'il est chargé de diriger dans les voies du salut.

“ Vous bénirez donc avec moi la divine providence de nous avoir procuré un moyen si puissant de ranimer la ferveur parmi les membres du clergé, et, par suite, parmi les fidèles, sur un grand nombre desquels les retraites qui ont eu lieu dans plusieurs localités ont déjà fait de si vives impressions.

“ Je regrette toutefois que la grande étendue du diocèse et la nécessité de laisser des prêtres de distance en distance, pour la desserte des paroisses, ne me permettent d'appeler à chaque retraite que la moitié à peu près de mes collaborateurs. Mais je me flatte que ceux qui n'auront pas pu s'y rendre, seront bien aises d'y suppléer par une retraite particulière qu'ils pourront faire chez quelque confrère, ou encore mieux au séminaire où ils seront toujours les bien-venus. ”

Le reste de la circulaire renferme le dispositif qui fixe le commencement de cette retraite au huit septembre prochain et la clôture au seize. Ces exercices se feront au séminaire de Québec. Les membres de cette respectable communauté, dont le zèle pour tout ce qui peut contribuer au bien de la religion est si connu et si apprécié, se sont empressés de mettre leur maison à la disposition de Mgr. l'évêque pour cet important objet.

N. B. Nous sommes autorisé à prévenir MM. les membres de la Société Ecclésiastique de St. Michel que le bureau annuel de leur association se tiendra, cette année, à Québec le jour même de la clôture de la retraite ci-dessus mentionnée.

JÉSUITES.—Dans plusieurs royaumes on s'empresse de demander le retour des Jésuites et la réintégration, dans tous leurs droits, de ces hommes qui ont été d'autant plus calomniés, qu'ils sont plus utiles à l'Eglise et à la société. Un journal de Francfort, en date du 9 juillet, nous apprend que les états de la Haute-Bavière ont demandé au roi le rappel de ces infatigables ouvriers. On ne connaissait pas encore la décision que devait prendre Sa Majesté sur cette résolution passée dans une des dernières séances, mais on attendait avec grande hâte une réponse favorable. En Canada, si, du moins, on rendait à leur destination primitive les biens de ces premiers instituteurs des Lettres, de ces premiers apôtres de la foi catholique en ce pays, il n'y aurait encore, ce nous semble, qu'une bien tardive mesure de justice et de loyauté. Les états de la Haute-Bavière peuvent donc ici servir de modèle à nos Chambres. D'ailleurs, pourquoi les Jésuites n'existeraient-ils pas ici. De fait ils existent en Angleterre, depuis le rétablissement canonique de leur ordre ; pourquoi les colonies ne seraient-elles pas aussi avantagées que la métropole ?

Nous avions écrit les lignes précédentes, lorsque la lecture d'un article, emprunté par la *Gazette de Québec* au *Tablet* de Londres, est venu nous inspirer de bien tristes appréhensions. En effet comment oser seulement prononcer le mot *Jésuite* à l'oreille du lord qui, en 1828, formulait ses préventions anti-religieuses en plein parlement par les expressions suivantes : “ *Les Jésuites ! cet ordre toujours opposé à la liberté civile et religieuse !.... Monopole des établissemens pour l'éducation de la jeunesse !* ” Ah, vraiment ! nous n'aurions jamais pu croire à de tels sentimens, si Sa Seigneurie ne les eût articulés elle-même. Puis, serait-il vrai aussi que les *clauses pénales* apposées au bill d'émancipation des catholiques en Angleterre, en auraient été LA MEILLEURE PARTIE, et qu'il fallait pourvoir à la suppression graduelle des *Jésuites et autres ordres religieux* ? Oh ! la plume nous tombe des mains, et nous n'osons plus écrire : *Monopole des établissemens d'éducation... Opposition à la liberté civile et religieuse* ; nous craindrions que ces mots n'atteignissent un homme que le devoir nous force à respecter et que nous aimons à mieux connaître. Heureusement, le tems peut éclairer les convictions et l'avenir réformer le passé !....

SINISTRES.—Le mois de juin et les premiers jours de juillet ont été signalés en Europe, et ailleurs, par différents phénomènes météorologiques, par des désastres, des ouragans, des pluies, des grêles extraordinaires, des chûtes d'aérolithes, des tremblemens de terre considérables en France, en Italie, aux Îles Açores, &c. Un des accidens les plus déplorables arrivés dans ce pays est un nouvel incendie d'un bateau-à-vapeur, où 240 personnes ont perdu la vie. Ce désastre effrayant a eu lieu le 9 du présent sur le lac Erié. Dans un instant, à 8 heures de la nuit, l'explosion d'un baril de térébenthine mit tout le vaisseau en flammes et le consuma entièrement. Il n'y eut qu'une vingtaine de personnes, sur près de deux cent soixante et quelques passagers, qui purent se sauver, et encore ce ne fut que très-difficilement et la plupart avec de graves contusions. Le chiffre des personnes concernées dans cette affligeante catastrophe varie, heureusement en moins, dans les rapports donnés sur les derniers journaux.

C O R R E S P O N D A N C E .

L'ÉCRITURE OU LA BIBLE SEULE,
NE PEUT ÊTRE LA RÈGLE DE LA FOI.

MR. L'ÉDITEUR,

“ La Bible, toute la Bible et rien que la Bible, criait sans cesse en son vivant

Chillingworth qui de protestant devint catholique, de catholique encore protestant et mourut enfin socinien. Selon donc ce docteur, écho de toutes les sectes acatholiques la Bible, interprétée par chaque individu, est la source et la règle unique de la foi. L'Eglise catholique croit et enseigne qu'à elle seule appartient l'explication de l'Écriture, et que quiconque croit et enseigne autrement qu'elle, n'a ni ne peut avoir la vraie foi qui sauve. A-t-elle raison ? C'est ce qu'il faut examiner. Ce sans quoi l'Eglise a été fondée et a subsisté, n'est point ni ne peut être l'unique règle de la foi. Or il est de fait incontestable que l'Eglise a été fondée et a subsisté sans le nouveau Testament.

L'Évangile n'a point été écrit par J. C. fondateur de l'Église. Il a enseigné de vive voix ; et en montant au ciel il a commandé à ses Apôtres, non pas d'écrire, mais de prêcher à toute créature ce qu'il leur avait enseigné. (Marc, e. 16. v. 15.) Aussi tel le verbe, sorti du sein du Père et fait homme pour instruire et régénérer le monde le leur avait enseigné de vive voix, tel les apôtres l'ont ensuite enseigné de vive voix. C'est ce qu'atteste saint Luc : un de leurs disciples, qui a écrit l'Évangile d'après ce qu'il avait appris de leur bouche. (Luc, e. 1. v. 1, 2 et 3.)

Formée sans le nouveau testament écrit, l'Église a subsisté aussi sans lui. Le premier qui a écrit l'Évangile c'est saint Mathieu, et il l'a écrit en hébreu trois ans après la mort de J.-C. L'an 45, c'est-à-dire 12 ans après l'ascension, saint Marc écrit en grec l'Évangile d'après ce que Saint Pierre lui avait appris de vive voix de la vie et des actions du Sauveur. L'an 55, c'est-à-dire, 22 ans après la mort de J.-C. saint Luc écrit son Évangile d'après ce que lui avaient enseigné de vive voix les Apôtres, dont il était le disciple. Enfin l'an 96, c'est-à-dire, 63 ans après l'ascension du Fils de Dieu, saint Jean écrit le sien. Or si la parole de Dieu écrite est la source et la règle unique de la foi, l'Église a donc été trois ans sans règle de foi ; car l'Écriture, interprétée par chaque individu, auquel le Saint-Esprit en donne l'intelligence étant, selon les protestants, la source et la règle de foi, puisqu'elle n'existant point, elle ne pouvait ni donner la foi, ni être règle de foi. Cet oracle de J.-C. (Matth. e. 28. v. 20 :) *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles, tous les jours*, n'avait donc pas alors son accomplissement. On ne savait donc ni ce qu'on devait croire, ni comment on devait croire. Donc alors Dieu ne voulait point le salut de tous les hommes, puisqu'ils n'avaient aucun moyen de connaître la vérité ; ni par la Synagogue réprouvée, ni par l'Évangile écrit, puisqu'il n'était pas encore écrit, ni par les Apôtres, qui, bien que remplis du Saint-Esprit, ne pouvaient enseigner le chemin du ciel, vû qu'ils n'avaient point encore l'Évangile par écrit. Que d'absurdités suivent de ce principe que la foi ne peut venir que de l'Écriture ! Mais ce n'est pas tout.

L'Église a été formée par J. C. et elle existait depuis trois ans, lorsque Saint Mathieu écrivit son Évangile ; elle est donc antérieure au nouveau testament. Avait-elle la foi qui sauve, avant que le nouveau testament fut écrit ? Sans doute ; car la foi est l'âme de l'Église ; et comme un homme n'est homme que quand son âme est unie à son corps, ainsi l'Église n'est Église que quand elle a la vraie foi. C'est la foi qui unit cette branche au cep de la vigne, qui est J. C. Ce n'est donc pas au nouveau testament qu'il faut de-

mander la voie qui mène au ciel, mais à l'Église. Aussi J. C. a-t-il dit : Qui vous écoute, m'écoute, (Luc, c. 10. v. 16.) et non pas : QUI LIRA LE NOUVEAU TESTAMENT QUE VOUS ÉCRIREZ, ET L'INTERPRÊTERA A SA FANTAISIE, M'ÉCOUTE.

Eh ! comment un livre pourrait-il s'expliquer lui-même ? Le nouveau testament est la loi de J. C. Or toute loi suppose un législateur ; et il est de principe que celui-là seul qui a fait une loi a droit de l'interpréter par lui-même ou par ceux qu'il choisit pour cela. La loi de J. C. devant durer autant que le monde, et lui n'étant plus sur la terre pour expliquer sa loi, il a donc dû établir des interprètes de sa loi. Et c'est ce qu'il a fait, dit Saint Paul : (Ephes. c. 4. v. 11 à 14) *Il a donné (à son église) quelques-uns pour être apôtres, d'autres pour être prophètes, d'autres pour être évangélistes, d'autres pour être pasteurs et docteurs, afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de J. C... afin que nous ne soyons plus comme des enfans, comme des personnes flottantes, et qui se laissent emporter à tous les vents des opinions humaines, par la tromperie des hommes et par l'adresse qu'ils ont à engager artificieusement dans l'erreur.*

S'il y a, par l'ordre de J. C., des pasteurs dans l'Église, il y a donc aussi des brebis. Qui conduit un troupeau ? C'est le pasteur ; c'est lui qui connaît les pâturages et y conduit le troupeau. Ainsi dans l'Église, les fidèles, qui sont les brebis, doivent recevoir la nourriture spirituelle des pasteurs ; ce sont eux qui connaissent et découvrent dans l'Écriture la nourriture spirituelle qu'il leur convient de manger.

J. C. a mis des docteurs dans son Église. Il y a donc dans cette église des gens qu'il veut être instruits par ces docteurs ? Quels sont-ils ces gens à instruire ? Les simples fidèles qui sans ces pasteurs et ces docteurs seraient comme des enfans, flottants à tous les vents des opinions humaines par la tromperie des hommes et par l'adresse qu'ils ont à engager artificieusement dans l'erreur.

De là suit évidemment que l'Écriture seule, interprétée par chaque individu, n'est ni ne peut être l'unique règle de la foi ; il faut nécessairement un tribunal pour l'expliquer à ceux qui ignorent et qui errent ; et ce tribunal établi par J. C. c'est l'Église. Aussi, lorsque du temps des Apôtres il s'éleva parmi les premiers fidèles, une dispute sur les observances légales, à qui la question fut-elle portée ? Aux Apôtres. (Act. c. 15. v. 6. et suiv.) Par qui fut-elle discutée et décidée ? Par les Apôtres. Barnabé et Paul portèrent-ils la décision du concile pour que les fidèles examinassent, si elle était conforme à l'Écriture ? Non, le décret fut reçu sans réplique et observé.

(A CONTINUER.)

NOUVELLES DIVERSES.

FRANCE.—Un journal de Nancy l'*Espérance* qui, comme plusieurs gazettes religieuses de France, a ouvert dans ses colonnes une souscription pour le soulagement des prisonniers d'Afrique, fait connaître, par les lignes suivantes, l'intérêt qu'excitent l'Algérie et son vénérable évêque :

“ Nous recevons un mot bien court mais toujours précieux de Mgr. l'évêque d'Alger. S. G. veut bien nous adresser des remerciemens, dont la plus grande part revient de droit à nos chers souscripteurs pour les chrétiens délivrés par Mgr. Dupuch. Mais une triste nouvelle termine son billet : “ Je ne peux, dit-il, vous écrire plus longuement. Je suis malade ; j'ai la fièvre d'Afrique depuis quelques jours. J'ai peine à tracer ces lignes.... ” Que Dieu soutienne la main qui a vaincu les douleurs de la fièvre pour nous bénir de si loin. Nous la baisons avec respect sur la signature de l'apôtre *Antoine-Adolphe*. Nous ne cesserons de prier pour la conservation d'une santé si chère à la France, à la jeune église d'Afrique, dont l'avenir domine plus qu'on ne pense celui des chrétientés d'Europe.”

— Les derniers journaux, en parlant des fortifications de Paris, rapportent la conduite arbitraire des agents domaniaux qui président à ces opérations et qui ont ouvertement violé le droit de propriété, en faisant envahir par les travailleurs un terrain précieux de souvenirs et de constructions appartenant à Mgr. de Nancy : c'est le Mont-Valérien où M. de Forbin Janson possédait une chapelle destinée à des sépultures de famille. On a malheureusement profité du moment où ce vénérable évêque est à mille lieues de son pays pour l'exproprier, sans arrangement préalable, ni garantie suffisante d'indemnité.

Dans une lettre particulière, Mgr. Bourget informait Mgr. l'évêque de Nancy qu'il se proposait de présider à l'exhumation des corps et de faire lui-même, si S. G. le jugeait à propos, la cérémonie de sépulture nouvelle pour ces restes précieux.

ESPAGNE.— Un projet de loi intitulé : *Réforme et règlement* du clergé espagnol, a été présenté aux cortès et lu le 28 mai ; puis remis à une commission qui doit l'examiner. Voici les principales dispositions de ce schismatique projet attribué au député Caballero :

Le titre I porte : Le clergé de la Péninsule et des îles adjacentes se compose d'un primat, d'archevêques, d'évêques, de dignitaires chanceliers et chapelains assistans ; de curés de paroisse et de leurs vicaires, de recteurs, professeurs et élèves de séminaires.—La nation ne reconnaît d'autre patronage (pouvoir), pour la nomination aux évêchés, prébendes et bénéfices ecclésiastiques, que celui qui compète à la couronne, représentant la nation.—Le gouvernement pourvoira les églises de pasteurs dans le terme prescrit par les canons et les lois.—Les évêques, lors de leur sacre et de leur profession de foi, n'auront à prêter qu'un serment, celui d'observer et de faire observer la constitution, les lois de la monarchie et l'obéissance au roi constitutionnel.—Les évêques useront de toute leur autorité apostolique, dans leurs diocèses respectifs, pour absoudre et pour dispenser ; mais pour les dispenses matrimoniales, ils ne pourront procéder qu'en vertu de l'autorisation et du consentement du gouvernement.—Les ecclésiastiques seront assujétis au droit commun, à moins qu'une cause purement ecclésiastique ne les rende justiciables de l'évêque.—Sont supprimés les tribunaux de la nonciature, des ordres militaires, le tribunal apostolique et royal *del Escusado*, etc., etc.—Les jours fériés d'obligation conservés sont : Tous les dimanches de l'année, le premier jour de Pâques et de Noël, la Circoncision, l'Épiphanie, l'Ascension, le Fête-Dieu, l'Assomption et la Toussaint.

Le titre II porte : Le territoire de la Péninsule et des îles adjacentes se divise en autant de diocèses que de provinces civiles. Cependant les trois provinces basques ne formeront qu'un seul évêché. Il y aura huit sièges métropolitains et trente neuf suffragans. Celui de Madrid aura le titre de primate.

Ce second titre supprime une foule d'évêchés et transporte le siège de la plupart des autres dans de nouvelles villes. Il supprime également toutes les églises collégiales, magistrales, les priors, les abbayes, les chapelles royales et chapitres, qui ne sont pas au nombre des quarante-sept désignés pour les nouveaux évêchés.

Le titre III est relatif au personnel ecclésiastique, qui se trouvera tellement réduit qu'un nombre énorme de prêtres se trouvera sans emploi. Dans chaque diocèse il y aura un séminaire sous l'immédiate inspection du diocèse, mais dépendant du gouvernement suprême, qui donnera les réglemens et les plans pour l'instruction et pour l'ordre économique.

Le titre IV fixe le traitement des ecclésiastiques de tout grade, et se termine par cette article : " A dater de la publication de cette loi, tous les biens du clergé séculier, déclarés *nationaux* par les cortès, seront mis en vente comme l'ont été ceux du clergé régulier."

Dans le texte de ce projet on voit le signe précurseur d'une nouvelle tempête qui ne tardera guère à exercer sur l'Espagne les mêmes ravages que semblable empiètement a exercés partout ailleurs. Les bases de cette œuvre sont les mêmes que celles sur lesquelles les protestans élevèrent la *réforme*, et les révolutionnaires de 93 la *constitution civile du clergé*. Si les dispositions d'un tel projet sont adoptées, il en résultera certainement pour l'Espagne ce qui est résulté des dispositions identiques pour la France et l'Angleterre. En Espagne tout se fera civilement, tout dépendra du gouvernement. Il n'y aura plus par conséquent d'église, ni de société, parce qu'il n'y a pas d'Eglise sans Pape, ni de société sans Eglise.

PORTUGAL.—Le Portugal continue sa marche pour sortir du triste état où il était sous le rapport religieux. La reine dona Maria vient par deux décrets de rétablir dans leurs fonctions épiscopales José Antonio da Silva Rebello, évêque de Bragançe, et Mgr. Angel de Nuestra Señora da Boa-Morte, évêque d'Elvas.

Les catholiques portugais dont les sollicitations pressantes sont enfin satisfaites, voient avec bonheur leurs prélats revenir à leur tête, et ramener avec eux la paix et la tranquillité des consciences.

Deux autres décrets de la reine rendent au docteur Juan de Aguiar, prébendier de l'église métropolitaine d'Evora, et au prêtre Francisco Félix Henriquez Brandao Leal da Viega les canonicats et paroisses respectives dont ils avaient été privés en vertu, disent les décrets, des mesures générales et extraordinaires, prises après le rétablissement du gouvernement légitime constitutionnel.

L'ÉVÊQUE DE GIBRALTAR.

Une lettre de Gibraltar, publiée par *el Catolico*, annonce que le 7 juillet fut un jour de joie pour cette ville. Ainsi que nous l'avons dit, dans notre numéro du 30 juillet, page 37, le conseil privé de S. M. Britannique a admis l'appel de Mgr. l'évêque vicar apostolique, et donné l'ordre qu'il fût mis en

liberté. Aussitôt que cette nouvelle et le jour de la sortie de la prison furent connus à Gibraltar, la joie éclata de toutes parts. Depuis le château, qui est à une extrémité de la ville, jusqu'à l'église, le peuple se rangea sur deux files, plein d'une allégresse impatiente; les maisons étaient pavoisées de drapeaux de toutes couleurs avec des croix, et les cloches étaient en branle. Enfin, le prélat sortit en voiture, et au même instant, des vivats et d'autres acclamations remplirent les airs. L'église contenait une foule serrée qui, en apercevant le prélat, ne put s'empêcher de pousser des cris de joie et de battre des mains. L'évêque s'avança à l'autel, après avoir revêtu les habits pontificaux, et suivi de son clergé. On n'entendait plus alors que des larmes et des murmures de joie contenue. Tout cessa au moment où le Saint-Sacrement fut découvert, et l'on chanta le *Te Deum* et les litanies de la Vierge.

—La nouvelle de la mise en liberté de Mgr. Hugues, vicaire apostolique de Gibraltar, a produit aussi une agréable sensation à Rome. On loue beaucoup le dévouement de lord Fitzallan, petit-fils du duc de Norfolk, qui s'est porté caution pour le prélat.

Ce vénérable pontife est demeuré en prison quatre mois et onze jours.

—o—

PROCÉDÉS PARLEMENTAIRES.

Le bill d'éducation a été référé à un comité de 21 membres. Il paraît être entendu que la passation de ce bill ne sera pas forcée dans cette session, de sorte que l'on aura le temps de faire parvenir les représentations et suggestions de toutes les classes et de toutes les parties du pays, avant que ce bill ne soit présenté à l'assemblée pour être adopté ou rejeté.

Le comité spécial auquel sont référées toutes les pétitions relatives à l'éducation, est composé de membres appartenant à toutes les nuances d'opinions politiques et religieuses.

La chambre a voté un salaire de £1000 à son Orateur, à une grande majorité.

Les comptes publics ont été imprimés. Il appert par ce cahier que

Les revenus montaent pour l'année 1841 à	£383,390	1	1	stg.
Les dépenses à	357,258	1	7	stg.

Dans la première somme, les deux sections entrent dans les proportions suivantes—

Revenu du Bas-Canada,	236,451	6	8	stg.
Revenu du Haut-Canada,	146,938	14	5	stg.

Aussi les membres du Haut-Canada disent-ils qu'ils ont été mariés à une riche veuve, car il faut remarquer que cette veuve a non-seulement un revenu du double de celui de son époux à peu près, mais qu'elle est sans dette, tandis que son conjoint en a une dont l'intérêt monte à £62239 sterling.—*Canadien*.